

Émissions Zéro srl
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2015

59 coopérateurs présents et 91 représentés lors de l'enregistrement (par Barbara Wolfart et Thierry Lamouline)

1 Organisation de l'AG - Quorum - Constitution du Bureau.

La réunion se tient dans la salle de la Brasserie François (salle 1er étage) - Place St Aubain 3 - 5000 NAMUR.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts – envoi au moins 15 jours avant la date de l'AG). L'annonce a été publiée sur le site internet 15 jours avant l'AG.

Le président du Conseil d'Administration, Marc Installé, ouvre la séance à 13h12.

Tous les administrateurs sont présents : Marc Installé, Philippe Delforge, Claude Debrulle, Alain Damay, Michel Wojewodzic, Michael Delhay et Patrick Kelleter.

L'assemblée compte 59 coopérateurs présents et 91 coopérateurs représentés, et aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs. Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Barbara Wolfart et Thierry Lamouline.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Désignation du modérateur : sur proposition du Président, Claude Debrulle (administrateur) est nommé modérateur des débats de l'Assemblée.

Désignation de 4 scrutateurs : Danielle Deglume, Giuseppe Fotia, Olivier Pesesse, Jean-Marc Legros Collard.

Désignation d'un secrétaire de séance : Giovanni Burlin.

Jean-François Mitsch demande la parole. Il propose des modifications à l'ordre du jour. Les membres du CA n'estiment pas nécessaire de modifier l'ordre du jour. La proposition est rejetée.

2 Mot du président.

Le président présente l'ordre du jour prévu dans la convocation.

1. Constitution du Bureau.
2. Mot du Président.
3. Approbation du rapport de l'Assemblée générale du 15 juin 2014.
4. Rapport d'activités 2014.
5. Questions/réponses.
6. VOTE : Approbation ristournes pour la fourniture d'électricité.
7. VOTE : Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
8. Comptes annuels 2014 : Présentation, Rapport des vérificateurs aux comptes.
9. Questions/réponses.
10. VOTE : Distribution d'un dividende, soit un dividende variable selon l'ancienneté des coopérateurs (de 3,5% à 6%), soit un dividende fixe de 6%.
11. VOTE : Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
12. VOTE : Décharge aux Administrateurs.
13. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes.
14. VOTE : Conseil d'administration (Démissions, 3 postes d'administrateurs vacants, présentation des candidatures, nominations).
15. VOTE : Nomination des administrateurs, désignation des vérificateurs.
16. Plan 2015-2016 (développement, communication et budget).
17. Verre de l'amitié

Le président accueille les participants à l'AG.

Il relève qu'en 2014 Emissions Zéro a connu plusieurs faits majeurs:

- la diversification vers l'hydroélectricité et la bio-méthanisation dans la recherche de projets. C'est ainsi qu'à ce jour, nous pourrions vous présenter 3 projets d'investissement: 2 dans l'hydroélectricité et un dans la bio-méthanisation.
- le paiement du premier dividende
- les très gros efforts accomplis dans l'administratif grâce au travail de plusieurs administrateurs et coopérateurs bénévoles:
 - collecte après des coopérateurs de toutes les données nécessaires pour le paiement du dividende
 - recours à de nouveaux logiciels pour la gestion rapide des courriers reçus des coopérateurs, pour l'échange de documents...

Il conclut en appelant à une plus importante participation des coopérateurs: suivi des projets, communication, administration, organisation de rencontres de coopérateurs, fourniture d'électricité, actions pour les économies d'énergie....

3 Approbation du rapport de l'Assemblée générale du 15 juin 2014.

Le rapport est approuvé par l'assemblée par vote tacite

4 Rapport d'activités 2014

Les membres du CA présentent en détail le rapport d'activités qui reprend les nombreuses activités qui se sont déroulées entre les AG 2014 et 2015.

4.1 Les Moulins du Haut Pays (MHP)

Situé à Dour. MHP détient 2 éoliennes sur un total de 14 éoliennes

Philippe Delforge (Président MHP) et Michel Wojewodzic, administrateur, présentent le rapport MHP.

- La courbe de production est la meilleure obtenue depuis le démarrage de l'installation. (10.568 MWh en 2014 pour 9.478 MWh en 2013).

- Compte de résultats MHP : Les chiffres sont présentés sur les slides et restent à approuver par l'assemblée générale de MHP.
- Éléments Financiers : (Présentation des slides 13 /14)
 - Mutualisation : Pour rappel, MHP doit rétribuer les autres partenaires à cause de l'effet de traînée produit par nos éoliennes placées en tête de vent. Une renégociation en notre faveur a abouti en 2014.
 - Le contrat avec ECOPOWER se terminant le 31/12/2014, un nouveau contrat a été signé par le Conseil d'Administration de MHP en faveur de Ventis qui a soustrait à Electrabel. Philippe Delforge explique la situation qui a mené le choix de MHP pour Ventis / Electrabel.
- Les charges de MHP : Philippe Delforge et Michel Wojewodzic présentent les charges: droit de superficie, mesures compensatoires pour l'environnement...
- Budget MHP 2015 (voir slide 15) : Les résultats continuent à être encourageants. La trésorerie est très favorable. Le ratio est satisfaisant.

Le chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 1.246.723 € en nette progression grâce à la force du vent.

Le bénéfice à affecter sera décidé à l'AG MHP le 17 juin 2015

MHP a conclu avec Émissions Zéro un prêt subordonné de 629.000€ (neutre pour MHP et donnant un revenu financier de 4 % à EZ) et ramenant l'endettement de MHP à 2.606.721 €.

Pascal Dandoy demande quelques précisions sur le prêt subordonné à 4% .

Celui-ci est composé de deux emprunts dont les taux seront révisés en 2016 pour l'un et pour l'autre en 2017.

Michel Wojewodzic, ayant une disponibilité plus restreinte, signale devoir quitter à regret le CA de d'EZ, mais s'associera par ailleurs à Philippe Delforge pour la gestion de MHP.

4.2 Emissions Zéro

4.2.1 MHP

Débat. Marc Installé revient sur la manière dont les choses ont évolué et évoque sa vision de l'avenir : Le Conseil d'Administration a fait une évaluation pour en tirer les leçons. Des mesures sont prises pour que les administrateurs d'EZ chez MHP s'engagent pour le futur à respecter les consignes d'Emissions Zero. (voir slide 19).

- Les engagements des administrateurs forment une charte.
- A la demande du CA de EZ, Jean Jacques LAMBIN, coopérateur EZ et représentant EZ au CA de MHP a accepté de démissionner de son poste d'administrateur MHP et sera remplacé. Certaines tâches journalières seront assurées par d'autres coopérateurs.
- Suivant l'accord initial EZ - Communes, les communes doivent passer à une participation de 50% au terme des 5 premières années. Émissions Zéro cherche un accord équilibré et à l'amiable avec les Communes concernées pour le rachat des parts d'EZ dans MHP. Ceci nécessitera la modification des statuts ainsi que la conclusion d'une convention d'actionnaires.

Réactions : Certains coopérateurs préfèrent que Émissions garde la majorité dans MHP.

4.2.2 Gouvernance

Vision et objectifs

Michael Delhayé explique la vision pour le futur d'Émissions Zéro. (voir slides 23-24).

Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).

Le modérateur présente les points que le Conseil d'Administration souhaite modifier. (slides 25 à 29).

L'entrée en vigueur est fixée au 1er JUIN 2015.

ROI : Les frais engagés par les administrateurs.

Pascal Dandoy a quelques questions et propositions:

- Indépendamment de leur montant, les frais devraient faire partie d'un plan financier d'Émissions Zéro.
- Les liquidités destinées au paiement du dividende restent-elles encore prises en compte pour le calcul du remboursement des parts

Olivier Pesesse met en évidence deux types de frais et propose :

Point a: frais acceptés automatiquement avec justificatif : instauration d'un plafond à (500 €, éventuellement indexé (Giuseppe Fotia).

Point b: frais seulement avec accord du C.A

Thierry Lamouline souligne aussi la nécessité d'un plafond

Jean-François Mitsch intervient et s'étonne que le ROI ne prévoit pas de limitation au niveau des investissements.

Philippe Delforge : certains frais résultent de l'activité même de la coopérative ; par exemple, des missions de prospection et d'analyse nécessitent d'engager des frais parfois importants

Art 8 § 2 Valeur du remboursement d'une part

Alain Damay : Les démissionnaires ont droit à un dividende suivant la date de réception de la demande et un bonus de liquidation éventuel après accord de l'Assemblée Générale.

Conclusions et décision : A la suite de l'interruption, les propositions d'amendements sont reformulées et seront repris dans la rubrique réponse.

4.2.3 Communication

Michael Delhayé revient sur le travail effectué en 2014 (slide 31)

4.2.4 Relations extérieures

Marc Installé commente le slide 32. Il signale que Rescoop Wallonie a remis un « memorandum » au nouveau Gouvernement Wallon.

4.2.5 Fourniture

Rappel de Marc Installé : Le partenariat avec Énergie 2030 Agence SA existe depuis 3 ans. Émissions Zéro veut soutenir l'énergie verte. Le nombre de contrats reste insuffisant.

C'est la raison pour laquelle une information a été donnée sur l'intérêt de l'abonnement pour les coopérateurs (40 EUR de remise sur la redevance, électricité 100% verte). La ristourne sera maintenue à 40€ à condition de posséder 4 parts. (VOTE en fin de séance).

Le nombre de contrats est passé de 81 (2013) à 146 (2014). Les ristournes consenties passent de 3.240 € (2013) à 5.840 € (2014).

4.2.6 Administration

(Michael Delhay) Le capital social s'affiche à 2.153.320 € pour 8288 parts et 1419 coopérateurs en fin 2014 (slide 35)

Registre des parts

La tenue du registre des parts est assurée par un groupe de travail composé de 2 coopérateurs et 2 administrateurs. Ceux-ci ont mis à jour les numéros de compte en banque et autres coordonnées et suivi les demandes de souscription, cession, retraits,... (slide 36)

De seulement 500 coopérateurs avec données fiables en juin 2014, le registre a été complété à plus de 95% (valeur en mai 2015). Michael Delhay précise qu'il reste néanmoins une cinquantaine de coopérateurs dont nous ne possédons pas le numéro de compte et une centaine de coopérateurs sans adresse e-mail.

Système de ticket

Notre adresse courriel « info@emissions-zero.coop » a été complétée par un système de tickets qui nous permet de mieux suivre les demandes et de se partager le travail. Depuis septembre 2014, 1880 courriels (+/- 220/mois) ont été traités par 6 agents dont 3 administrateurs et 2 coopérateurs.

Michael Delhay signale que le temps de réponse est descendu à une moyenne de 5 jours.

Divers

Depuis juillet 2014, pour bénéficier de l'exemption de publication d'un prospectus, nous devons limiter les nouvelles souscriptions à 5000€/coopérateurs (19 parts)

Réaction de Jean-François Mitsch : D'après le document trouvé sur internet, la limite totale est annuelle et non pas absolue.

TEXTE OFFICIEL (source

http://www.fsma.be/fr/Article/press/div/2014/2014-06-27_prospectus.aspx)

Les conditions auxquelles sont actuellement subordonnées l'exemption de prospectus dans le cas d'offres publiques portant sur des parts de sociétés coopératives agréées ou sur des valeurs mobilières offertes aux travailleurs dans le cadre de plans de participation ont été modifiées. Comme auparavant, le montant total de l'offre doit être inférieur à 5.000.000 euros. Désormais toutefois, s'il s'agit d'une offre effectuée par une société coopérative à laquelle des coopérateurs adhèrent pour raisons non professionnelles, aucun coopérateur concerné ne peut, à l'issue de l'offre, posséder de parts de la coopérative pour une valeur nominale supérieure à 5.000 euros. Tous les documents se rapportant aux offres de ce type doivent dorénavant mentionner également le montant total de l'offre, ainsi que le seuil éventuel par investisseur.

Réponse d'Alain Damay : Suite à sa demande, la F.S.M.A. a confirmé par écrit qu'EZ respectait les conditions d'exemption du prospectus..

Alain Damay signale que Émissions Zéro a obtenu le label FINANCITE et que l'agrération CNC est prolongée jusqu'en fin mai 2016.

4.2.7 Finances

Alain Damay revient sur le dividende 2013 : coût total : 121.608,95 € .

Alain Damay a repris la charge de la comptabilité avec supervision d'un expert externe et signale un changement de statut du point de vue TVA : nous ne pouvons plus récupérer la TVA.

4.2.8 Informatique et Organisation

La matrice des domaines et responsabilités a été redéfinie en 2014. Des négociations sont en cours pour trouver des solutions communes avec d'autres coopératives notamment via un appel d'offre via REScoop

4.2.9 Projets

Divers (anciens) projets éoliens sont bloqués par des recours. Le Conseil d'administration d'Émissions Zéro a souhaité dès lors diversifier ses activités et a recherché des partenaires dans les domaines hydro et biométhanisation. Il s'est engagé dans 2 projets hydro sur la Sambre (Barrage de Monceau-sur-Sambre, Ancien Moulin de la Platinerie à Lobbes) et un projet de biométhanisation (Ochain Énergie). Le partenariat hydro triangulaire EZ - Hydro-B et MTBE, est en cours de formalisation. Les projets hydro sont suivis par Alain Damay et Michel Wojewodzic. (voir slides 40 à 49). Philippe Delforge et Marc Installé ont suivi le projet d'Ochain Energie.

Dans le projet Ochain Energie, les aspects suivants ont été étudiés : production de chaleur, vente d'électricité, vente ou cession de sous-produits de valorisation agricole, amélioration du contexte socio-économiques, calcul de la rentabilité (CV, rejet CO2.....). Les investissements et plan d'affaires sont disponibles (slides 51 et 52).

Le CA a décidé de s'engager pour un montant en capital de 800.000€ pour 5.700.000€ d'investissement. EZ sera majoritaire dans la SPRL existante dont le capital est porté à 900.000€.

Question des Coopérateurs : Quelle date de mise en route du projet

Philippe Delforge précise que les investissements seront effectués à partir du 01 Juin 2015 et la date opérationnelle est prévue pour mai 2016. (slide 62)

Suspension de séance : 15h23

Reprise de séance : 16h24

5 Questions/Réponses.

S'ensuit une longue séance de questions/réponses où les administrateurs répondent en fonction de leur domaine de compétences.

Le modérateur a demandé de formuler les questions par écrit.

Jean-François Mitsch demande pourquoi seul Merytherm a été sollicité ?

Un autre consultant a été approché : MHyLab (Suisse) associé à SHER (Belgique). Ils nous ont fait une proposition de budget pour une pré-étude de l'ordre 15.000€. MTBE (MeryTherm bureau d'Études) - nous a fait une proposition de +-3000€ pour le même livrable...

Pour le projet du barrage de monceau, des coopérateurs s'inquiètent de l'analyse de risques

Michel Wojewodzic a exploré tous les paramètres techniques nécessaires pour le dimensionnement des turbines et l'estimation du productible et a ensuite effectué plusieurs simulation qui ont permis de vérifier et confirmer les résultats des études de MTBE. Michel a pu ainsi confirmer la faisabilité du projet.

Nous avons rencontré les responsables d'Hydro B et de MTBE à plusieurs reprises, nous avons visité des installations avec eux : c'est du sérieux.

Du point de vue financier, le dossier d'emprunt a été accepté par une banque très connue dans notre domaine. Nous ne pensons pas pouvoir aller plus loin qu'une banque dans une analyse financière...

Un coopérateur demande si EZ s'investit dans les canaux

Michel Wojewodzic explique que les canaux présentent des débits trop faibles pour permettre d'exploiter des installations hydroélectriques.

Un coopérateur demande s'il est possible d'obtenir le plan financier.

Alain Damay précise que le budget 2015-2017 sera présenté dans le point 16.

MHP : Quels sont les nouveaux éléments en CA de MHP qui ont comptés pour le choix d'Electrabel (Ventis) et ont menés à l'abstention de Michel

Michel Wojewodzic : Plusieurs éléments ont porté le choix vers cette situation.

- la vente groupée avec Ventis
- l'offre avec Ventis pour Electrabel comprend l'aide d'un Trader qui permettra d'optimiser le prix de vente.
- le risque de frais supplémentaires via la mutualisation si le contrat n'est pas commun avec Ventis - l'impossibilité matérielle et réaliste vu le timing de revenir en CA d'EZ

Pascal Dandoy souligne que dans ces conditions la décision de Michel Wojewodzic de s'abstenir au vote de MHP est compréhensible

a) Pourquoi les membres du CA d'EZ n'ont-ils pas reçu les informations en temps utile

b) A quel date a eu lieu la réunion du CA par rapport à la date de décision ?

Le président résume la situation. Elle a conduit le CA d'EZ à redéfinir une charte (slide 18)

Question des coopérateurs : Quelles sont les conséquences du rachat des parts chez MHP par les communes ?

L'accord était prévu dans les statuts. Une compensation (partielle) est réalisée par le prêt subordonné et le rapatriement d'un maximum des bénéfices aux actionnaires

Quelle est la vision de EZ dans MHP ?

Marc Installé précise que les administrateurs d'EZ feront les négociations nécessaires avec les communes et plus particulièrement avec la Commune de Dour qui souhaite que MHP puisse développer des projets locaux d'E.R.

Quel sera l'impact financier de l'informatique

(Alain Damay) Le CA a reçu 3 offres pour les nouvelles applications. Le prix tourne entre 40.000 € et 80.000 € suivant les options choisies. Le choix n'est pas encore fixé. Le budget fixé pour 2015 est de 30.000€

(Marc Installé) Une possibilité de mutualisation avec d'autres coopératives est en cours. (A financer par toutes les coopératives participant au projet à raison du nombre de coopérateurs). Rien n'est décidé au niveau Rescoop.

Que comptez-vous faire pour améliorer la communication ?

(Michael Delhay) Le CA soutient la création d'un « Conseil des Coopérateurs » qui serait un pont entre le CA et l'AG. Le CC représenterait les coopérateurs en rassemblant les questions vers le CA et vice versa.

(Marc Intallé) Pour l'instant, un groupe de travail Communication existe.

Michael Delhay présente la vision de la future organisation du Conseil des Coopérateurs indépendante des groupes de travail.

Comment traiter les frais EZ pour les coopérateurs non Administrateurs ?

(Alain Damay) Les frais sont remboursés sur présentation de la facture. Elle doit être approuvée par le responsable.

Quelle est la composition du comité de gestion de OCHAIN ENERGIE ?

Philippe Delforge propose un appel à candidature.

Si la comptabilité reste interne, il n'y aura plus de regard extérieur...

Pour 2015, Alain Damay a pris en charge la comptabilité. Il y aura supervision par un expert comptable externe. La comptabilité actuelle est assez simple et maîtrisée par des compétences internes. Au point de vue de la vérification des comptes, l'AG 2014 a décidé de choisir des vérificateurs en interne.

Risque de surcapitalisation.

(Marc Installé) Émissions Zéro a pour but d'investir dans le renouvelable et pas de servir de banquier. Les nouveaux projets limitent dès lors ce risque. La limite pour une coopérative comme la nôtre n'est pas atteinte.

Question : Que sont devenus les projets éoliens ?

- Vent d'Houyet : On attend la publication du prospectus.
- Courcelles : bloqué par un recours de la commune de Pont-à-Celles.
- Fauvilliers avec Lucéole : Toujours en recours. L'opérateur pense à ne plus attendre.

Quelle est l'expérience des partenaires des projets ?

(Philippe Delforge) Tecteo et MTBE sont solides et connus.

Pour l'hydro, les partenaires sont Hydro-B et MTBE, opérateurs hydroélectriques connus en Belgique avec plusieurs installations à leur actif.

Modifications du ROI

Après délibération, le CA propose un amendement : (voir VOTE ROI)

- Les frais encourus par les administrateurs et les conseillers seront limités à 360€/an.
- Les frais non forfaitaires sont basculé dans point b) nécessitant l'accord du CA.
- Établissement d'un rapport trimestriel pour les vérificateurs aux comptes.

art 8 §2 du ROI

Plusieurs intervenants proposent une valorisation différente de la part. Le CA a pris la décision à l'unanimité de maintenir la valeur de la part comme prévu dans les statuts (proche de son niveau de souscription)

Réglementation du choix des responsables pour MHP

Les administrateurs ne voient pas l'intérêt de modifier le ROI. C'est le CA qui prend la décision des nominations.

Expertise de l'investissement par des tiers

(Philippe Delforge) Le CA s'entoure d'experts en Wallonie.

Modification de la gouvernance et communication.

(Michael Delhay) propose la création d'un Conseil des Coopérateurs. Pour l'avenir, il est possible d'étudier une diffusion de l'AG en vidéo sur Internet. En ce qui concerne la qualité de l'information, une page Facebook a déjà été mise en place. Les coopérateurs peuvent y participer. Un forum est à l'essai grâce à une plate-forme Loomio.

Répartition MHP / EZ

(Marc Installé) Le CA prend la position de dire que scinder MHP et EZ serait moins favorable que la collaboration communes / EZ pour les raisons déjà invoquées.

Déontologie

Les membres du CA ne devraient pas avoir de lien dans d'autres sociétés ayant un rapport avec l'énergie et signaler tous changements en cours de mandat. A intégrer dans le R.O.I.

Qu'en est-il de l'usage d'imprimantes

(Alain Damay) Les membres bénévoles utilisent leur imprimante personnelle. EZ ne possède pas d'imprimante.

Serait-il possible d'envisager une ristourne pour la fourniture d'électricité en fonction du nombre de parts (ex 40 € pour 4 parts, 10€ par part) ?

(Patrick Kelleter) Cela imposerait un travail administratif et des coûts informatiques trop importants chez Énergie 2030.

Mme Claude Adam : 1 part devrait suffire pour bénéficier de la ristourne de 40€

Idée d'Etienne Bedoret : considérer que tous les coopérateurs sont solidaires et reporter les surplus de parts de ceux qui ont plus de 4 parts sur ceux qui n'en ont qu'une

(Marc Installé) Ce serait à considérer avec les membres du CA.

(Patrick Kelleter) Cela ne pose pas de problème pour Énergie 2030.

6 VOTE : Approbation ristournes pour la fourniture d'électricité

Les coopérateurs détenant au moins 4 parts bénéficient d'une ristourne de 40 € sur la redevance pour la fourniture d'électricité. Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la continuité de la formule pour 2015.

Vote : 138 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre, la proposition est adoptée.

7 VOTE : Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur

Les modifications suivantes peuvent être votées et seront votées telles quelles. Il s'agit des modifications aux Art. 8 §2, Art. 9 §5 4ème Alinea, Art. 9 §5 7ème Alinea, Art. 9 §5 8ème Alinea et Art. 13 (Nouvel article).

Relativement à la proposition de modification de l' Art. 3.3.a), et suite aux remarques péalables à l'AG, de plusieurs coopérateurs, le CA a fait une contre-proposition.

Moyennant l'amendement présenté ci-avant, toutes les modifications sont acceptées par 94 voix pour, 24 Abstentions et 29 voix contre. Le nouveau texte du ROI est donc approuvé.

8 Comptes annuels 2014 : Présentation, Rapport des vérificateurs aux comptes

Le tableau du bilan est présenté et commenté par le trésorier.

Le bénéfice restant à affecter est de 142.560 EUR.

Thierry Lamouline présente le rapport des vérificateurs aux comptes.

Les vérificateurs aux comptes ont pu disposer de tous les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ils ont effectué le contrôle des factures imputées dans les différents comptes en pratiquant par sondage et ont constaté que les dépenses correspondent bien aux pièces justificatives présentées.

Ils invitent l'assemblée à accepter les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés.

En tant que vérificateur, Thierry Lamouline a trois suggestions à proposer au CA. :

- une diminution des dépenses qui sont toujours très importantes.
- il propose que les vérificateurs soient invités aux réunions du C.A.
- il estime qu'il serait opportun de recruter des coopérateurs actifs "locaux" pour éviter les frais.

Les vérificateurs ne souhaitent pas reconduire la mission pour 2015 et se proposent de former ou accompagner des nouveaux candidats.

Le Conseil d'Administration remercie les vérificateurs et tiendra compte des remarques.

9 Questions / Réponses

S'ensuit une séance de questions/réponses où le président et le trésorier répondent en fonction de leur domaine de compétences.

Il y a principalement un débat sur l'évolution de la valeur des parts se poursuit. En conclusion, le modérateur signale que la valeur de revente est fixée dans les statuts.

10 VOTE : Distribution d'un dividende, soit un dividende variable selon l'ancienneté des coopérateurs (de 3,5% à 6%), soit un dividende fixe de 6%

I. Dividende variable selon l'ancienneté

2007 à 2009	2010	2011	2012 à 2014
6%	5%	4%	3,5%

Dividende brut	% moyen	Précompte	Dividende net
106.812,24€	4,70%	6.012,00€	100.800,24€

II. Dividende fixe 6% pour tous

Dividende brut	% moyen	Précompte	Dividende net
127.653,73€	5,93%	8.184,52€	119.469,21€

Il est demandé à l'AG de se prononcer pour ou contre la proposition I.

La proposition I est adoptée avec 95 voix pour, aucune abstention et 51 voix contre.

Le dividende 2014 sera payé dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2015.

11 VOTE : Approbation des comptes et affectation du résultat

Bénéfice (restant à affecter)	142.560 €
Affectation :	
Dotation au fonds spécifique	35.748 €
Dividende 2014 (3,5 -> 6%)	106.812 €
Bénéfice à reporter	0 €

Les comptes annuels et l'affectation du résultat sont approuvés par 122 voix pour, 15 abstentions et 7 voix contre.

12 VOTE : Décharge aux Administrateurs

La décharge aux administrateurs est approuvée par 100 voix pour, 13 abstentions et 29 voix contre.

13 VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes

La décharge aux vérificateurs aux comptes est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14 VOTE : Conseil d'administration (Démissions, 3 postes d'administrateurs vacants, présentation des candidatures, nominations)

14.1 Candidature de Jean-François Mitsch

Le CA rejette la candidature de M. Mitsch et souhaite l'expliquer à l'AG : il existe toujours un conflit entre M. Mitsch et EZ. Tant que ce conflit n'est pas réglé, M. Mitsch ne peut être candidat administrateur. Le CA demande à l'AG de partager cette proposition du CA et appelle l'AG à voter sur la recevabilité d'une telle candidature.

Un débat s'en suit avec la prise de paroles de plusieurs coopérateurs et de M. Mitsch.

Vote : la proposition est approuvée par 109 voix pour, 14 abstentions et 29 voix contre. La candidature de M. Mitsch est déclarée irrecevable.

14.2 Démissionnaire

M. Michel Wojewodzcic dont le mandat d'administrateur vient à échéance ce jour, ne souhaite pas reconduire son mandat. Il présente un bilan de son action. Il souhaite

rester un coopérateur actif au sein d'EZ et poursuivra son mandat d'administrateur chez MHP.

Philippe Delforge (administrateur) s'en prend ouvertement au Président. Patrick Kelleter (administrateur) accuse le président de rétention d'informations et demande sa démission. Il n'est pas donné suite en assemblée à ces récriminations.

15 VOTE : Nomination des vérificateurs

Appel est fait aux coopérateurs présents pour assurer la vérification des comptes 2015.

2 candidats se présentent : MM. Jean DELIER et Pierre AUBRY.

Les 2 candidats sont nommés vérificateurs aux comptes à l'unanimité.

16 Plan 2015-2016

Les évolutions en termes de gouvernance, de communication, les prévisions dans les projets en cours, les objectifs en termes de fourniture, sont exposés par les administrateurs en fonction de leur domaine de compétence.

Le budget 2015-2017 est présenté et suscite plusieurs questions auxquelles le trésorier répond.

VOTE : Le budget est approuvé par 83 voix pour, 26 abstentions et aucune voix contre.

Plan 2015 – 2016 présenté par le Président Marc Installé :

- gouvernance installation d'un conseil des coopérateurs
- projets : 3 projets à finaliser
- Fourniture d'électricité : Évoluer vers 200 inscrits
- Extension possible Ochain Énergie
- Communication : rencontres entre coopérateurs, campagne URE, salons
- Économie : mutualisation avec Rescoop pour réduire les frais.

Alain Damay et Michel Wojewodzic commentent les projets hydro sur la Sambre.

Alain Damay commente le tableau du plan 2015 – 2016 :

Actuellement, un montant de 30.000 EUR est prévu pour acheter une nouvelle application informatique de gestion. Pour l'unité de biométhanisation d'Ochain l'investissement est de 800.000 €, 250000€ pour le projet de centrale hydroélectrique sur le barrage de Monceau-sur-Sambre et 22.000 € sont prévu pour les études et développement de la micro-centrale hydroélectrique de la Platinerie (Lobbès).

17 Verre de l'amitié

Le Président, Marc Installé, remercie les coopérateurs de leur participation, déclare close cette assemblée générale et invite à boire le verre de l'amitié.

La séance est clôturée à 19h45.

Pour la Coopérative, le Président,

Marc Installé.